

CONSEIL DE COMMUNAUTE

PROCES-VERBAL
Séance Ordinaire du Lundi 18 octobre 2010 à 20 heures
à
VIRIAT

Sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Président de la Communauté d'Agglomération.

Présents : **MM.** Michel FONTAINE, Raphaël DURET (*remplace Jean-François DEBAT*), Thierry MOIROUX, Jean-Paul RODET, Pascal BORGO, Jean-Michel BLANC, Xavier BRETON, Bernard GUILLEMAUT, Philippe BRICARD, Guylain HERVE, **Mmes** Sylviane CHENE, Monique DUTHU, Françoise COURTINE, Huguette PEISSET (*remplace Nadia OULED SALEM*), Nicole GUILLERMIN (Bourg-en-Bresse), **MM.** Michel CHANEL, Alain MANGE (Buellas), Jean BERARD, Bruno ROYER DE LA BASTIE (Dompierre-sur-Veyle), Bernard DUPIN, Alain MATHIEU (Jasseron), Michel BUELLET (Lent), Yves BOUILLOUX, **Mme** Florence BLANC (Montcet), **MM.** Thierry DRUGUET (Montracol), Christian CHANEL, **Mmes** Hélène CEDILEAU, Mylène MUSTON, Kathy BOZONNET (Péronnas), **MM.** Christian BERNARD (Polliat), Gérard GAVILLON, **Mme** Danièle RAYNAUD (Servas), **MM.** Bernard QUIVET, Roland FRITZ (St-André-sur-Vieux-Jonc), Jacques NALLET, Paul DRESIN, **Mmes** Cécile BERNARD, Annie RETY (*remplace Véronique HERBRETEAU*) (Saint Denis les Bourg), Monique BRUHIERE, **MM.** Pascal DELHORME (St-Rémy), Christian JAMBON, Jean-Paul MARVIE (Vandeins), **MM.** Bernard PERRET, Claude LAURENT, Philippe MICHON, **Mme** Odile CONNORD (Viriat).

Excusés : **MM.** Jean-François DEBAT, Benjamin ZIZIEMSKY, Abdallah CHIBI, Sébastien GUERAUD, **Mmes** Nadia OULED SALEM, Claudie SAINT-ANDRE, Vasilica CHARNAY, Caroline ROHRHURST (Bourg-en-Bresse), **MM.** Yves CRISTIN (Lent), Jean-Claude SIMONNET (Montracol), **Mmes** Patricia GAUDIN (Polliat), Véronique HERBRETEAU (St-Denis-Les-Bourg).

Absents : **MM.** Guillaume LACROIX, Yves GAUTHIER, **Mme** Nicole BARREAU (Bourg-en-Bresse).

Secrétaire de séance : **Monsieur** Yves BOUILLOUX (Montcet).

Ordre du jour :

➤ Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil du 20 septembre 2010.

• **DEPLACEMENTS**

➤ Avenant n°3 à la convention relative à l'accompagnement des personnes handicapées dans le cadre du service de transport public urbain adapté aux personnes à mobilité réduite.

➤ Rapport annuel 2009 du délégataire du service public des transports urbains Car Postal.

▪ **AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET ZONES D'ACTIVITES**

➤ Rocade Nord-Est de Bourg-en-Bresse – Convention de réalisation et de financement.

• **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

➤ Ainterexpo : autorisation à donner au Président pour formuler une demande de permis de construire de la réhabilitation des bâtiments et une demande de permis de démolir du bâtiment administratif.

➤ Requalification zone CENORD : avenant relatif à la prolongation du délai d'exécution de l'opération pour l'obtention du FNADT.

➤ Rapport annuel 2009 du délégataire du Foirail de la Chambière.

▪ **FINANCES**

➤ Institution d'un régime d'abattement de Taxe d'Habitation (TH) pour 2011.

▪ **DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT**

➤ Rapport d'activité 2009 du Syndicat Mixte ORGANOM.

➤ Etude de mise en valeur de la Veyle : attribution d'une subvention au Syndicat mixte Veyle Vivante.

➤ Extension des consignes de tri des emballages plastiques : candidature de la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse auprès d'Eco Emballages.

➤ Mise à disposition gratuite d'un composteur dans le cadre de l'opération des foyers témoins.

- **EMPLOI ET INSERTION**

- Promotion de la clause d'insertion au travers du développement de l'offre de services des Points Info Emploi (PIE) de Bourg-en-Bresse Agglomération. Dossier de subvention du Fonds Social Européen (FSE). Programmation 2011-2013.

- **Compte rendu des décisions du Bureau prises par délégation du Conseil**

- Bureau du 6 septembre 2010.

- **Compte rendu des attributions du Président prises par délégation du Conseil**

- Avenant n° 7 au contrat n° 01004 -Contrat de maintenance des logiciels Visa Informatique.

- **QUESTIONS DIVERSES**

- Fixation du lieu de la prochaine réunion du Conseil de Communauté :

- **lundi 15 novembre 2010.**

M. LE PRESIDENT.- Bonsoir à tous. Je salue la presse qui, comme d'habitude, suit nos travaux. Je salue aussi les personnes qui constituent le public de notre assemblée, qui sont souvent fidèles à notre assemblée et tous les conseillers communautaires nombreux encore ce soir dans cette salle.

Je vais passer tout de suite la parole à Bernard PERRET, mon vice-président, qui nous accueille à Viriat ce soir.

M. PERRET.- Merci Michel. Je souhaite à l'ensemble du Conseil Communautaire la bienvenue à Viriat. Je voudrais saluer le Président, Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents, Monsieur le Député, Mesdames et Messieurs les Maires, Maires adjoints, conseillers communautaires, les membres de la presse, les Maires adjoints de Viriat, le public et vous dire qu'à Viriat pour 2010-2011 et pour les années suivantes, comme dans beaucoup d'autres Communes, nous avons de nombreux projets, une maison de santé pluridisciplinaire qui sera réalisée sur 2011, une salle de réception familiale, des agrandissements de vestiaires, une sécurisation de chemins piétons, vélos, l'analyse de lancement des besoins sociaux cofinancée par l'Agglomération, la construction d'une salle communale dans le cadre de notre opération centre village, des travaux de voirie, d'assainissement et beaucoup de projets que je ne vais pas développer aujourd'hui, ce soir, ce serait beaucoup trop long.

Je voudrais m'attarder quelques minutes sur un sujet qui me tient à cœur, c'est la volonté de la Commune de travailler sur la mémoire, mémoire des lieux, mémoire des personnes, des personnages pour inscrire son action dans une certaine continuité et pour donner à son environnement, à la population de bonnes clés de compréhension.

Cette volonté s'est concrétisée à travers deux projets, un premier projet que vous connaissez, c'est la démolition / construction de l'immeuble « l'ILOCOEUR », l'immeuble au centre-village. A cette occasion, nous avons sollicité une association qui a travaillé sur le patrimoine pour reconstituer l'histoire de la rue Prosper Convert, qui est notre rue principale.

Ce travail a mis en évidence que cette rue a été de tout temps la rue principale et commerçante de Viriat avec des métiers qui ont évolué au fil des années. Pour conserver ce caractère commerçant, cette rue a connu dans le passé de profondes transformations portées par les équipes municipales en place. Il s'agissait notamment de la mise à l'alignement des bâtiments. Nous avons constaté, en faisant ces recherches, qu'il y a déjà eu dans le passé des démolitions de bâtiments, ce qui explique d'ailleurs la forme arrondie de nos commerces de centre village. On en a conclu que notre projet de démolition / reconstruction, qui pouvait être considéré comme une rupture, s'est inscrit dans une continuité de transformation qui avait été engagée tout au long des siècles sur cette rue.

Un livre a été écrit sur le sujet avec interview, témoignages, photos, croquis et distribué gratuitement à tous les Viriat. Il m'en reste des exemplaires, j'en ai un dans mon cartable, je vais le sortir et si vous êtes intéressés par l'histoire de cette rue Prosper Convert, ce sera avec plaisir que je vous en offrirai un.

La deuxième réalisation est le square Prosper Convert, inauguré début août 2010 avec l'installation de cette statue Prosper Convert. L'histoire, vous la connaissez certainement. Prosper Convert considérait que le folklore à l'époque - on était début XX^{ème} siècle - allait tomber dans l'oubli. Il s'est arrêté de travailler. Il a consacré sa vie à répertorier, à écrire ce folklore et lui-même a contribué à le créer puisqu'il était auteur-compositeur. Il est considéré comme le père du folklore bressan, il est surnommé « le barde bressan ».

Il a habité à la sortie du village. A l'époque, il devait planter deux séquoias. Ces séquoias ont grandi et malheureusement, ils menaçaient de tomber et ils ont été abattus.

L'idée a germé dans l'esprit de quelques Viriatifs imaginatifs de construire un mémorial en l'honneur du barde dans le bois du séquoia. Nous avons lancé une souscription publique pour financer le projet et cette souscription a connu un certain succès, un engouement populaire. Le projet a donc pu se concrétiser.

La Commune avait pris l'engagement en parallèle de trouver un endroit pour installer le mémorial et financer les aménagements. Nous avons choisi une entrée de village au Nord de cette salle, toute proche. C'est une entrée passante à proximité de la salle et un lieu passant pour interpeller la population et amener des gens à s'intéresser à notre patrimoine culturel.

À travers ces deux projets, je veux mettre en avant la démarche qui montre qu'il est utile de temps en temps de regarder dans le rétroviseur pour bien connaître la route à emprunter. D'ailleurs, je cite souvent une citation que j'aime bien d'un philosophe qui dit "*l'avenir appartient à celui qui a la plus longue mémoire*".

La Commune, vous l'avez en introduction, a des projets d'avenir, la Communauté d'Agglomération aussi et je rends donc la parole au Président. Merci.

(Applaudissements dans la salle)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Bernard de ce rappel historique afin que le folklore ne tombe pas dans l'oubli. Nous ne remercierons jamais assez Prosper Convert.

._*._*._*._*._*._*._

➤ **Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil du 4 octobre 2010**

M. LE PRÉSIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques par rapport au compte rendu que vous avez eu avec votre convocation ? *Aucune.*
Il est adopté à l'unanimité.

Ce soir, nous avons plusieurs rapports d'activité. Vous verrez que c'est un sujet un peu basé sur le passé mais il y a quelques sujets d'actualité.

DEPLACEMENTS

Rapporteur : Mme Sylviane CHENE

➤ **Avenant n°3 à la convention relative à l'accompagnement des personnes handicapées dans le cadre du service de transport public urbain adapté aux personnes à mobilité réduite**

(lecture du rapport)

Délibération n° 1

Madame Sylviane CHENE, Vice-Présidente, expose à l'assemblée que le réseau de transports publics urbains mis en place par Bourg-en-Bresse Agglomération sur son territoire n'est pas accessible en totalité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite. Conformément à la loi du 11 février 2005, Bourg-en-Bresse Agglomération a mis en place un dispositif de transport adapté à la demande dénommé « Viva'tel ».

CONSIDERANT qu'en tant qu'autorité organisatrice des transports urbains, Bourg-en-Bresse Agglomération finance et organise ce service en fonction des conditions d'exploitation qu'elle a définies ; qu'elle reçoit en complément relatif aux temps d'accompagnement des personnes, une participation financière forfaitaire du Conseil Général de l'Ain.

CONSIDERANT que le montant de cette participation est arrêté par convention et est actualisé par voie d'avenant chaque année.

CONSIDERANT qu'après la réunion en juillet 2010 du Comité de Suivi et négociation entre les parties, il est proposé au titre de l'année 2010, de fixer le coût relatif aux 10 minutes d'accompagnement par trajet, à 2,70 €.

CONSIDERANT que la participation forfaitaire du Conseil Général de l'Ain qui sera versée par Bourg-en-Bresse Agglomération à CarPostal (conformément à la Convention initiale), pour l'année 2010 au titre de l'accompagnement est donc d'environ : 8 705 trajets constatés x 2,70 € = 23 505 €.

Vu l'avis favorable émis par le Bureau lors de sa séance du 4 octobre 2010 ;

Madame la Vice-Présidente propose au Conseil de Communauté d'approuver l'avenant n°3 à la convention relative à l'accompagnement des personnes handicapées dans le cadre du service de transport public urbain adapté aux personnes à mobilité réduite et d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant .

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'avenant n°3 à la convention entre le Département de l'Ain et la Communauté d'Agglomération relative à l'accompagnement des personnes handicapées dans le cadre du service de transport public urbain adapté aux personnes à mobilité réduite comme susmentionné.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

-*-*-**-*-**-*-**-

- **Rapport annuel 2009 du délégataire du service public des transports urbains Car Postal**

(lecture du rapport)

M. LE PRESIDENT.- Vous remarquez quand même que les recettes sociales augmentent de 13,5 % sur cette année, ce qui est conséquent.

Mme CHENE.- Alors qu'elles connaissent une baisse l'année précédente.

M. LE PRESIDENT.- Le Bureau a pris acte de ce rapport à la séance du 4 octobre. Il est demandé au Conseil de Communauté de prendre acte de ce rapport. Voilà qui est fait.

-*-*-**-*-**-*-**-

Délibération n° 2

Madame Sylviane CHENE, Vice-Présidente, expose à l'assemblée que l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la production chaque année d'un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération a délégué l'exploitation du réseau de transports urbains à la société CarPostal dans le cadre d'une convention de délégation de service public pour la période 2006 – 2011.

CONSIDERANT que le rapport ci-joint présente les éléments comptables et qualitatifs du service délégué pour l'année 2009.

CONSIDERANT que la Commission Consultative des services publics locaux a examiné ce rapport le 16 septembre 2010.

CONSIDERANT que la Commission Déplacements réunie le 16 septembre 2010 et le Bureau lors de sa séance du 4 octobre 2010 ont pris acte du rapport de l'année 2009 du délégataire pour l'exploitation du réseau de transports urbains.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil de communauté, à l'unanimité,**

- **PREND ACTE** du rapport de l'année 2009 du délégataire pour l'exploitation du réseau de transports urbains, annexé à la présente délibération.

AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET ZONES D'ACTIVITES

Rapporteur : M. Bernard QUIVET

- **Rocade Nord-Est de Bourg-en-Bresse – Convention de réalisation et de financement**

(lecture du rapport)

M. LE PRESIDENT.- Dans le rapport on a le respect des prescriptions découlant de la loi sur l'eau, le respect des prescriptions découlant de la loi sur le bruit et les protections supplémentaires des quartiers de l'Alagnier, des Guillermettes et des Carronières de Challes (objectif = 60 dB(A) jour). Je vous propose, en informant le Conseil Général tout à l'heure, de retirer l'objectif de 60 dB jour parce que c'est l'objectif de la loi. C'est une répétition par rapport à la loi.

Le syndic de l'Alagnier me rappelait que vous aviez une convention de cession de terrain qui prévoyait une protection à hauteur de 58 dB au maximum.

Donc, on en a fait part dans la journée et il vous est proposé de retirer cet objectif et ce chiffre affiché, qui n'a pas de signification par rapport à la loi.

M. BORGIO.- Mesdames, Messieurs, je voudrais préciser que ceci fait suite à des transactions que le Conseil Général avait eues avec le Conseil syndical de l'Alagnier pour la cession des propriétés. C'est un engagement pris par les administratifs sur cette question. Merci Michel FONTAINE de le prendre en compte.

M. BUELLET.- Bonsoir à tous, excusez-moi de mon retard. Sur cette convention je n'ai rien à dire sauf ce que j'ai dit depuis longtemps. Je reprécise qu'en plus des 20%, l'entretien de ces rocade, les éclairages publics, les espaces verts, les talus et autres représentent des sommes assez considérables et il faudra bien que lorsqu'on évoquera certains dossiers d'avenir, par exemple la zone Sud, avec nos voisins, on mette aussi cela dans la balance parce qu'il n'y a pas que l'agglomération de Bourg qui se sert de cette rocade, c'est bien tout le monde. C'est 20 % plus ce qui n'est pas dit et il faudra mettre les chiffres en face parce que la responsable des finances sait bien combien cela coûte par année.

M. LE PRESIDENT.- Merci pour cette remarque. Je vais peut-être vous apporter une précision de calendrier pour vous dire où nous en sommes.

Sur l'ouverture de cette rocade Nord-Est les travaux sont pratiquement terminés sur la portion qui va du giratoire de Strasbourg à la route de Jasseron. Les travaux seront terminés à la fin du mois de décembre, c'est donc une ouverture en début d'année 2011. C'est le Conseil Général qui décidera de cette date d'ouverture mais c'est relativement proche pour cette première partie du tronçon de la rocade Nord-Est.

Où en sommes-nous sur la Sud-Est ? Sur les mois d'octobre et novembre, la société Abrotec procède à des points de sondage actuellement pour les études géotechniques de la phase projet. À partir du mois d'octobre, nous en sommes aux premiers contacts pour les acquisitions foncières sur cette rocade Sud-Est. Donc, les acquisitions foncières sont prévues sur cette fin d'année 2010 et sur l'année 2011.

M. BRETON.- J'ai une interrogation suite à l'évocation du calendrier que vous venez de faire. Au départ, il y a quelques années, il était prévu une ouverture en un seul tronçon de cette rocade Nord-Est depuis la route de Saint-Etienne du Bois jusqu'à la route de Ceyzériat.

D'une part, la réalisation des travaux fait qu'aujourd'hui il y a un tronçon qui est beaucoup plus avancé. Mais on doit aussi s'interroger sur les effets qu'il y aura avec l'ouverture d'un premier tronçon d'une demi-rocade Nord-Est notamment sur les quartiers qui sont situés entre la route de Jasseron et la route de Ceyzériat. Je veux parler de la route de l'aérodrome qui va ensuite sur Saint-Just et je veux parler également du chemin de la Chagne en allant vers Tirand avec des risques de trafics induits sur ces quartiers.

C'est simplement pour savoir si au niveau du maître d'ouvrage Conseil Général ou du co-financeur de l'Agglomération ou au niveau des communes concernées, en l'occurrence Bourg-en-Bresse et Saint-Just, ces effets sont bien pris en compte pour qu'on n'ait pas durant la période de réalisation du deuxième tronçon qui, quand on voit le rythme du premier tronçon, prend quand même plusieurs mois, voire années, quelques problèmes. C'est une interrogation que j'avais eu l'occasion de soulever en Commission d'Aménagement de l'Espace pour prendre en compte ce point.

Ceci dit, pour être complet, il est vrai qu'aujourd'hui depuis l'ouverture du centre de Cap Emeraude on voit qu'il y a un besoin très clair de ce tronçon de rocade entre la route de Saint-Etienne et la route de Jasseron avec notamment au feu qui est au niveau du Carré d'Eau une voie qui descend venant de Saint-Etienne du Bois, qui est la voie de gauche, qui permet de tourner à gauche sur la route de Jasseron, qui est complètement bloquée. Il suffit qu'il y ait une voiture qui veuille tourner sur Jasseron pour tout bloquer.

Sans aucun doute que la réalisation en deux étapes s'impose d'autant plus avec le trafic induit par l'ouverture de Cap Emeraude. Ceci dit, il y a quand même un effet à voir au niveau des quartiers traversés qui sera également à réfléchir.

M. BORGIO.- Sur cette question à laquelle les habitants du quartier de l'Alagnier ont été associés depuis très longtemps, historiquement les habitants du Nord de la ville ont œuvré fortement pour que la rocade s'exécute simultanément jusqu'au carrefour de Ceyzériat.

Effectivement, comme cela vient d'être dit, il y a une modulation en deux tranches. On le conçoit. Mais si on acceptait la même démarche ou la même remarque pour les habitants du quartier de l'Alagnier il faudrait qu'on dise à ce moment-là qu'on n'aurait pas accepté l'arrivée au rond-point route de Ceyzériat tant que la rocade Sud n'était pas terminée. Donc, à mon avis, il ne faut pas tenir compte de ces remarques.

M. LE PRESIDENT.- On se penchera quand même dessus.

M. DUPIN.- Juste une petite remarque au nom de la Commune de Jasseron ; ce qui me paraîtrait important si on ouvre ce tronçon unique c'est d'éviter qu'en particulier les poids lourds viennent se retrouver sur la route de Jasseron pour être obligés de redescendre sur le carrefour de l'Europe. Il va falloir une signalétique satisfaisante pour éviter ce genre d'inconvénient qui, pour être un utilisateur régulier de ce rond-point, est créé.

Quand la totalité sera faite cela se comprendra. Aujourd'hui, il faut vraiment éviter le trafic poids lourds, sauf celui qui remonte malheureusement sur Oyonnax en traversant la Commune de Jasseron alors qu'il y a certains jours heureusement que les immeubles s'écartent un peu sinon ils ne passeraient pas.

M. LE PRESIDENT.- Si ma mémoire est bonne, la rocade Ouest se fait en trois tronçons et la rocade Nord s'est faite en deux tronçons. Donc, on n'est pas dans des nouveautés au niveau de l'ouverture des tronçons.

Je pense que malgré tout l'ouverture de ce premier tronçon ne peut qu'alléger tout ce qui vient du Jura ou repart sur le Jura. Cela peut être un mieux sur la route de Jasseron, Commune de Bourg-en-Bresse.

Pour ce qui est du rond-point de Cap Emeraude qui ne fonctionne pas très bien, le point noir n'est pas là où Xavier BRETON l'a signalé, il est entre le rond-point du Centre Psychothérapique de l'Ain et le rond-point de Cap Emeraude sachant que le rond-point de Cap Emeraude est un rond-point à trois branches et que tous les spécialistes de l'Equipement nous disent que les ronds-points à trois branches sont les ronds-points les plus difficiles et qui ne fonctionnent pas. Pour qu'un rond-point fonctionne, il faut qu'il soit à quatre branches, on le voit. Peut-être qu'aussi les gens à partir du moment où ils pénètrent dans le parc de Cap Emeraude, ralentissent terriblement, s'interrogent sur les places. Ce que j'ai constaté de visu c'est que les gens rentrant bloquent ce rond-point. Mais il faut se donner peut-être un petit peu de temps là aussi et laisser du temps pour voir.

Voilà ce qui vous est proposé ce soir sur la rocade Nord-Est et la convention de réalisation et de financement à passer avec le Conseil Général.

-*-*-*-*-*-*-*-*

Délibération n°3

Monsieur Bernard QUIVET, Vice-Président, expose à l'assemblée que la construction successive des différentes rocades de Bourg-en-Bresse s'inscrit dans le cadre du Dossier de Voirie d'Agglomération (D.V.A.) qui a été validé par délibération de la Communauté d'Agglomération le 21 mai 2003.

CONSIDERANT que le projet de rocade nord-est, qui relie la RD 1083 à la RD 979, nécessite la signature d'une convention entre Bourg-en-Bresse Agglomération, le Département de l'Ain et la Ville de Bourg-en-Bresse, pour fixer les conditions administratives, techniques et financières de sa réalisation, son entretien et son financement.

CONSIDERANT que la convention précise les points suivants :

- Maîtrise d'ouvrage : le Département de l'Ain assure la maîtrise d'ouvrage de la rocade nord-est, qui sera intégrée au réseau départemental « hors agglomération » sous réserve de l'aboutissement des procédures réglementaires ;
- Dispositions financières : l'opération est estimée à 29 millions d'euros (valeur juillet 2010) (études, acquisitions foncières, travaux) dont 80% sont à la charge du Département et 20% à la charge de Bourg-en-Bresse Agglomération.
Le versement de la participation sera réalisé de la manière suivante :
 - 20% à l'année de signature de la convention,
 - au prorata de l'avancement des travaux jusqu'à hauteur de 80% du montant de la convention,
 - et 20% lors du décompte général.
- Entretien et fonctionnement :
 - Bourg-en-Bresse Agglomération s'engage à prendre en charge l'entretien de l'ensemble de l'éclairage public, et des espaces verts (hors chaussée et accotements entretenus par le Département),
 - la Ville de Bourg-en-Bresse s'engage à prendre en charge l'entretien des pistes cyclables, des chemins de rétablissement, de désenclavement, du chemin de desserte et parking d'attente de Renault Trucks, des canalisations d'eaux usées et pluviales prolongeant le réseau existant, des trottoirs et passages piétons.
- Le classement-déclassement de voirie conformément aux dispositions prévues à l'enquête publique.

Vu l'avis favorable émis par le Bureau lors de sa séance du 4 octobre 2010,

Monsieur le Vice-Président demande au Conseil de Communauté d'approuver la convention entre Bourg-en-Bresse Agglomération, le Département de l'Ain et la Ville de Bourg-en-Bresse, et d'autoriser Monsieur le Président à signer la dite convention.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil de communauté, à l'unanimité,**

- > **APPROUVE** la convention entre Bourg-en-Bresse Agglomération, le Département de l'Ain et la ville de Bourg-en-Bresse, comme susmentionné.
- > **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : M. Christian BERNARD

- > **AINTEREXPO : autorisation à donner au Président pour formuler une demande de permis de construire de la réhabilitation des bâtiments et une demande de permis de démolir du bâtiment administratif**

(lecture du rapport)

M. BUELLET.- Je voudrais redire ce que j'ai dit en Bureau puisqu'en Bureau on nous a présenté le hall D. Je comprends bien que la question qui nous est posée porte sur le permis de construire pour la réhabilitation, ce à quoi je suis, comme la plupart, très favorable, mais concernant le hall D mon inquiétude est que c'est un investissement extrêmement lourd. Il faudrait absolument qu'on ait un échange là-dessus pour ne pas passer à côté des attentes ou des résultats attendus puisque je crains qu'en voulant mettre un certain nombre d'activités dans ce hall, on passe un peu à côté des attentes.

Je souhaite vraiment qu'on y voit clair et qu'il y ait un large échange puisqu'on a tous lu dans la presse, que le dossier est passé de 33 M€ à 30 M€, ce qui est une bonne chose, mais en même temps on nous dit qu'il y aura 2 M€ de photovoltaïque de production d'énergie au sol. Est-ce 30 plus 2 ou est-ce 33 moins 3 ? Il faut absolument qu'on arrive à échanger sur ce projet qui sera de toute façon extrêmement lourd et qui doit absolument correspondre à ce qu'on attend de lui pour un investissement aussi important.

M. LE PRESIDENT.- Sur la partie réhabilitation le permis de construire est à fin octobre. On a une période d'instruction pour un permis de construire qui sera délivré pour le mois de mars 2011.

Les dossiers d'appel d'offres sur cette partie réhabilitation sont autour de mi-décembre avec une remise des appels d'offres fin janvier, un démarrage des travaux comme cela a été prévu sur fin avril, 1^{er} mai 2011. Voilà pour les dates de la partie réalisation réhabilitation.

Sur le hall D, peut-être qu'il faut qu'on y revienne. On avait fait un certain nombre de séances explicatives de ce hall D, des commissions très larges travaillent, notre assistance à maîtrise d'ouvrage à travaillé ô ! combien.

Vous savez qu'on a pris appui sur des spécialistes de l'événementiel culturel, on a fait participer les gens qui organisent des foires et salons aux commissions de travail, des gens qui peuvent organiser des rencontres sportives pour déboucher sur un projet qui maintenant, il est vrai, doit tendre vers les 30 M€. C'est un chiffre global donné. Nous avons fait des efforts de réduction sur certaines surfaces qui nous semblaient peut-être présenter un intérêt secondaire. Donc, un effort a été fait de ce côté-là.

Si vous souhaitez, comme on l'a fait déjà une première fois, qu'à ce stade ou dans quelque temps quand cela avancera, on refasse une soirée consacrée exclusivement au hall D, pourquoi pas, on peut refaire une information comme nous avons fait une première fois au parc des expositions et une deuxième fois à Alimentec pour l'ensemble des conseillers communautaires, voire des conseillers municipaux de toutes les Communes qui seraient intéressés.

Sur le hall D nous avons eu un jury qui devait sélectionner 5 groupements amenés à concourir. Ces 5 groupements ont été choisis le 7 octobre. Ce sont les entreprises qui sont appelées à concourir. Le lancement du concours est à la fin de ce mois d'octobre pour ces 5 entreprises. La remise des offres des 5 entreprises aura lieu pour la fin du mois de janvier. Il y aura un mois de février qui sera un mois de travail sur ces offres, c'est-à-dire à la fois d'analyse des offres mais aussi d'écoute et d'interrogation des groupements qui ont concouru. Nous serons sans doute amenés à recevoir les groupements qui auront concouru, les 5 groupements. Peut-être pas les 5 groupements, ceci est à voir en fonction de la remise des offres. Le jury aura lieu en mars 2011. À partir du jury fin mars 2011, nous avons un délai avec dossier de permis de construire, dépôt du permis de construire, instruction. Il faut bien attendre six mois, ce qui nous amène à la fin de l'année 2011 pour poser la première pierre du hall.

Voilà pour ce qui est du calendrier de ces deux opérations. Ce soir je vous rappelle la délibération qui est l'autorisation donnée à moi-même de déposer le permis de construire et le permis de démolir des bâtiments administratifs pour la réhabilitation des trois halls.

M. BRETON.- Je ne voudrais pas revenir sur la question de la réhabilitation et de la restructuration qui nous est proposée, qui ne pose pas de problème puisque maintenant on a une partie réhabilitation qui est bien identifiée mais je voudrais revenir sur ce qu'a indiqué Michel BUELLET et sur votre réponse, Monsieur le Président, parce qu'il y a un problème de méthode. On ne peut pas être simplement une chambre d'enregistrement. Trois jours avant la dernière réunion du Conseil d'Agglo, on voit la une du quotidien local qui dit qu'Ainterexpo passe de 33 à 30 M€. Pas un mot n'est dit, ne serait-ce qu'en termes d'information, au Conseil d'Agglo qui suit trois jours après.

On lit que le Conseil Général va donner une participation de 30 %. 30 % de quoi ? Aujourd'hui on ne connaît toujours pas le montage financier.

Il y a de vrais problèmes et pendant ce temps, nous en sommes au choix des maîtres d'œuvre. Il y a un vrai problème de méthode de telle façon à ce qu'on puisse bien voir le projet dans son ensemble. Nous ne nous sommes jamais opposés à ce niveau-là puisque nous voulons voir comment la réalisation de ce quatrième hall est possible. Là-dessus nous avons une attitude qui est constructive depuis le départ, mais constructive ne veut pas dire non plus irresponsable.

Aujourd'hui cela va commencer à poser des problèmes d'entendre dire qu'on passe de 33 à 30 M€ et ceci en réponse à une interpellation d'un conseiller communautaire pour qu'on ait des informations sur des éléments comme cela ou sur un plan de financement qu'on ne connaît toujours pas.

Monsieur le Président, nous souhaitons avoir non pas une information mais une véritable décision prise au niveau de notre agglomération.

M. LE PRÉSIDENT.- Un manque d'information, je ne sais pas. En Commission Économie, je suis certain que le projet a été présenté. Peut-être qu'il nous faut consacrer une séance entière à ce hall D si vous le souhaitez. Il y a eu des engagements pris sur sa réalisation. Il y a eu des engagements pris sur son financement. Il y a eu un vote à l'unanimité. Il y a eu la volonté de mettre en place une commission de travail qui associait un certain nombre d'élus ici présents, des Vice-Présidents et des personnes de la société civile. Cette commission a énormément travaillé avec un nombre de réunions important. Peut-être qu'on n'a pas suffisamment ici réexpliqué le dossier d'Ainterexpo et son avancement.

Sur quoi nous avons fait les économies, cela a été expliqué à la Commission Economie, cela aurait pu être expliqué en plénière ici devant vous. Je crois que cela a été vu aussi par la Commission Aménagement de l'Espace puisque ce sont les deux commissions qui ont le dossier.

Est-ce qu'on aurait dû faire un ordre du jour sur ce point-là autre qu'en commission, ici en Conseil d'Agglomération ? Mais pour cela il n'y avait pas de décision à prendre.

Vous le souhaitez, vous aurez une information totalement complète sur comment ce projet se présente, le cahier des charges qui est remis aux entreprises pour ce concours.

Je comptais vous proposer une fois que la loi de finances serait votée une soirée de travail sur la réforme des collectivités territoriales qui soit une soirée pédagogique. On aura une soirée à deux niveaux. On fera une partie consacrée à Ainterexpo et particulièrement au hall D, voire avec certaines interrogations mais qui sont des interrogations très techniques sur le photovoltaïque et puis une deuxième partie sur la réforme des collectivités locales.

M. LAURENT.- Il me semble me souvenir que lorsque ce projet a été voté à l'unanimité comme cela a été rappelé il avait bien été indiqué que ce dossier global était basé sur un financement externe à hauteur de 50 %. On ne va pas pinailler à 300 ou 400 000 € près vu l'importance du dossier.

Est-ce que le financement est bouclé ? Là-dessus on a eu des informations, je ne les mets pas en doute, ce n'est pas du tout la question mais je pense que le dossier est en train d'avancer, c'est normal. On rentre dans des phases très concrètes.

Est-ce que les engagements sont clairs ? Il me semble que c'est de la responsabilité des élus de notre Communauté d'Agglomération de délibérer sur la poursuite du dossier avec le montage financier.

J'ai peut-être loupé un épisode et c'est possible, mais pour l'instant je n'ai pas vu de délibération de notre Communauté d'Agglomération disant " par rapport à l'objectif qu'on s'était donné", qui était un objectif ambitieux, j'en conviens. J'ai entendu dire très clairement par Jean-François DEBAT dans notre séance que l'engagement de la Région était acté. Je voudrais savoir si en dehors de la Région pour laquelle on a les engagements formels, si

j'ai bien compris, je ne les mets pas du tout en doute, on a le même type d'engagement de la part de tous les partenaires financés externes pour lesquels on attend des engagements quels qu'ils soient.

M. LE PRESIDENT.- Les engagements qui ont été pris sur un budget de 33 M€ étaient un financement extérieur de l'ordre de 16 M€ et de l'Agglomération de l'ordre de 17 M€. On a eu déjà l'occasion de s'exprimer là-dessus. Nous ferons - parce que le Bureau en a déjà rediscuté- en sorte que ce chiffre de 17 M€ ne soit surtout pas dépassé pour l'Agglomération.

Quel engagement avons-nous vis-à-vis de nos partenaires dans ce financement ?

Vous avez signalé le financement Région. Nous avons des écrits sur ces financements. Nous en attendons d'autres qui ne peuvent arriver qu'à l'occasion de délibérations à venir de la Région.

Nous avons eu un engagement de la Chambre de Commerce et d'Industrie qui nous est parvenu par écrit à hauteur de 1 M€ en capital et il faut voir sur d'autres possibilités.

L'engagement du Centre National pour le Développement Solidaire (CNDS), de l'Etat, ne peut nous parvenir qu'après inscription, c'est-à-dire qu'il faudra faire confiance et il y a des fois où il faut faire confiance, il faut leur présenter le projet complet.

Donc, tant qu'on n'a pas le hall D à présenter complètement, on ne peut avoir ce financement.

J'avais notifié qu'il était de l'ordre de 800 000 à 1,2 M€. C'est l'ordre de financement de ce type de réalisation provenant du CNDS.

Se pose la question de l'engagement du Conseil Général puisque vous avez évoqué les 33 % ou même le un tiers qui avait été vu lors de la conférence de presse. Là, je pense que peut-être Jean-Paul ou Jacques au niveau du Conseil Général peuvent nous dire, mais tout le monde a ses contraintes de délibération, la volonté de délibérer assez rapidement sur ce sujet-là.

M. RODET.- Je pense que je peux répondre que le Conseil Général présentera au moment du budget 2011 la proposition d'une subvention de 5 M€ nets de toute autre aide sachant que la modalité de versement de cette subvention sera à déterminer soit sous forme d'annuité, soit sous forme de subvention étalée sur plusieurs exercices.

M. LE PRESIDENT.- Voilà ce que l'on peut dire ce soir au niveau du financement de ce type d'investissement.

Laissez-moi vous dire qu'on ne chôme pas de ce côté-là mais je comprends vos inquiétudes qui sont aussi les miennes et je les partage devant un tel investissement à réaliser.

M. BORGIO.- La complexité du dossier montre qu'effectivement il est difficile. Je fais confiance à l'exécutif sur la transparence qui sera faite au moment voulu pour qu'on soit bien au courant de toutes les dispositions financières. Je fais confiance. Par contre, je pense que ce n'est pas être irresponsable que de parvenir à réduire de 3 M l'enveloppe prévue en passant de 33 à 30 M€.

M. LE PRESIDENT.- Ce qui nous était reproché est un manque d'information. Il y a quand même des réunions du Bureau où circulent toutes ces informations. Elles sont données au Bureau. On a des réunions de Vice-Présidents. On peut très bien nous interroger à chaque réunion de Vice-Présidents, à chaque réunion du Bureau sur ce souci. On les a évoqués un certain nombre de fois et même encore tout à l'heure quand j'évoquais les deux réunions de la Commission d'Aménagement de l'Espace.

Donc, ce soir c'est l'autorisation à donner au Président de déposer un permis de construire et un permis de démolir.

-*-**-*-*-*-*-*-*-

Délibération n°4

Monsieur Christian BERNARD, Vice-Président, expose à l'assemblée que les études de restructuration des bâtiments existants d'AINTEREXPO sont au stade de l'avant projet définitif. Celui-ci a été présenté à la Commission Economie le 30 septembre 2010 et au Bureau le 4 octobre dernier.

CONSIDERANT que le projet comprend l'ensemble des mises aux normes de sécurité, d'accessibilité, de correction acoustique, de confort thermique et de performance énergétique ; qu'il améliore l'accueil et les conditions d'exploitation par les dispositions suivantes :

- création d'un nouvel accès Nord ;
- démolition du bâtiment administratif ;
- construction d'un parvis d'accueil principal,
- restructuration du noyau central en espace de réception et de salles de commissions ;
- équipement du Hall A pour la fonction Congrès.

CONSIDERANT que le total des surfaces utiles est voisin de 14 800 m² ; que la maîtrise d'œuvre est assurée par la société AT'LAS Architectes, mandataire d'un groupement d'ingénierie.

CONSIDERANT qu'au stade actuel de l'avancement des études, le coût prévisionnel s'élève à environ 9 700 000 € HT en valeur septembre 2009 ; que le planning prévisionnel des travaux est de 24 mois de mai 2011 à mai 2013 ; que le chantier se déroulera en 3 phases permettant l'utilisation de 2 halls pendant toute la durée de l'opération.

CONSIDERANT que le dépôt de la demande de permis de construire est prévu pour fin octobre, qu'il convient d'autoriser Monsieur le Président à formuler cette demande ainsi que la demande de permis de démolir du bâtiment administratif.

Vu les avis favorables émis par la Commission Economie le 30 septembre 2010 et le Bureau lors de sa séance du 4 octobre 2010,

Monsieur le Vice-Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser Monsieur le Président à formuler et déposer une demande de permis de construire de la réhabilitation des bâtiments d'AINTEREXPO, d'autoriser Monsieur le Président à formuler et déposer une demande de permis de démolir du bâtiment administratif d'AINTEREXPO.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil de communauté, à l'unanimité,**

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à formuler et déposer une demande de permis de construire de la réhabilitation des bâtiments d'AINTEREXPO, comme susmentionné.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à formuler et déposer une demande de permis de démolir du bâtiment administratif d'AINTEREXPO, comme susmentionné.

-*-*-*-*-*-*-*-*

➤ **Requalification zone CENORD : avenant relatif à la prolongation du délai d'exécution de l'opération pour l'obtention du FNADT.**

(lecture du rapport)

Délibération n°5

Monsieur Christian BERNARD, Vice-Président, expose à l'assemblée que l'enveloppe du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) de 500 000 € accordée par l'Etat au contrat d'agglomération de Bourg-en-Bresse, signé à la fin de l'année 2004, a été concentrée sur la requalification de la zone CENORD, cette opération d'un coût de plus de 5 millions d'€ HT étant scindée en deux phases pour l'octroi des subventions de l'Etat.

CONSIDERANT que les études et travaux bénéficiaires de la subvention pour la phase 1 de l'opération sont le traitement des entrées et des sorties de la zone d'activité, l'élargissement du chemin de Majornas et le renouvellement d'une partie de la signalétique.

CONSIDERANT qu'à ce titre, une convention a été signée entre l'Etat et la Communauté d'Agglomération pour l'attribution et les modalités de paiement de la subvention FNADT de 250 000 € destinée à la phase 1 ; que cette convention prévoit que le début d'exécution de l'opération doit se situer dans un délai de 2 ans à compter du début de la notification de la convention, et que le projet sera considéré comme terminé dans un délai de 4 ans à compter de la date de début d'exécution fixée au 27 octobre 2006 ; que cette convention prévoit cependant une possibilité de prolongation d'une durée maximale de 4 ans.

CONSIDERANT que les travaux de requalification ont débuté au mois de juin 2009 et que leur durée est estimée à 30 mois, soit un achèvement de l'opération à la fin de l'année 2011 si aucun aléa ne survient.

CONSIDERANT que dans ce cadre, suite à la demande de Bourg-en-Bresse Agglomération, un avenant n° 1 à la convention a été transmis par les services de la Préfecture; que cet avenant prolonge le délai d'exécution de l'opération d'une année, soit jusqu'au 26 octobre 2011.

Vu l'avis favorable émis par le Bureau lors de sa séance du 4 octobre 2010,

Monsieur le Vice-Président demande au Conseil de Communauté d'approuver l'avenant de prolongation concernant l'attribution du FNADT à la phase 1 de l'opération de requalification de la zone CENORD, comme susmentionné et d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil de communauté, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'avenant de prolongation concernant l'attribution du FNADT à la phase 1 de l'opération de requalification de la zone CENORD.
- **AUTORISE** Monsieur le Vice-Président à signer ledit avenant.

-*-*-**-*-**-*-**-

➤ **Rapport annuel 2009 du délégataire du Foirail de la Chambière**

(lecture du rapport)

M. BUELLET.- Je remercie publiquement la Communauté d'Agglomération pour l'investissement sur la station de prétraitement parce que 40 000 €, ce n'est pas neutre. Même si on a encore un souci au niveau du fonctionnement, il y a une nette amélioration par rapport à avant.

Concernant le restaurant, si la SAEM du foirail encaisse la location, elle n'était pas propriétaire du mobilier alors au moment du dépôt de bilan la SAEM a acheté ce mobilier. On peut donc louer les locaux avec le mobilier.

Le nouveau restaurateur travaille bien et on est passé de 120 repas à plus de 220 ou 230 chaque mardi, c'est-à-dire qu'il complète aussi sur ses propres deniers certains compléments d'investissements dans le bar et le restaurant.

Si le foirail est redevenu l'année dernière le premier foirail de France en nombre avec 111 000 animaux commercialisés, on en est aujourd'hui à plus 7 000 par rapport à l'année passée à la même époque, donc on a bon espoir de conserver cette première place. Ce n'est pas qu'un honneur, c'est aussi parce que d'autres foirails régressent et la crise agricole y est pour quelque chose.

Au moment de l'assemblée générale nationale de la Fédération Française des Marchés de Bétail Vif (FMBV) qui s'était tenue à Bourg-en-Bresse, même si on avait bien reçu tout le monde, on avait eu un reproche assez vigoureux concernant la discipline. Un foirail fonctionne avec des horaires d'ouverture. C'est un marché de l'après-midi. Les négociants sont des gens qui se lèvent tôt et qui arrivent tôt. Quand ils arrivent à 5 heures du matin il est un peu difficile de ne pas sortir le carnet à souches avant 13 heures 15. On a donc avancé d'une demi-heure les négociations ce qui a permis au restaurant de continuer à travailler en servant les repas rapidement mais on a recruté un service d'ordre parce qu'on ne pouvait pas embaucher des salariés uniquement pour un jour. On a donc recruté un service d'ordre qui nous aide à contenir cette discipline.

Il faut ce qu'il faut, il ne faut pas aller à l'ultra-discipline mais il fallait remettre de l'ordre parce que quand il y a 26 ou 27 départements qui arrivent il faut que quand ceux des Vosges ou du Morbihan arrivent, il reste quelque chose à acheter à 13 heures 30. Voilà où on en est aujourd'hui.

Bien sûr, on a toujours quelques soucis. J'étais aujourd'hui à Saint Christophe en Brionnais où c'est un marché au cadran, où il y a un investissement extrêmement important et on a un souci commun en ce moment à lever, c'est pour cela qu'on s'est rapproché. On devrait trouver une solution. Le Conseil d'Administration de jeudi aura donc à plancher pour prendre quelques décisions.

Actuellement, la SAEM du foirail réfléchit sur l'exploitation du forage existant parce que le lavage des camions, cela veut dire beaucoup d'eau prise sur le réseau public. On va probablement se proposer d'investir, nous la SAEM, dans un réservoir enterré pour utiliser le forage qui est de petite dimension, mais quand on fait du stockage on peut prendre quelques jours pour faire ce stockage. Voilà vers quoi on s'oriente.

Le foirail reste un foirail d'exception aujourd'hui sur le plan national. Il faut tout faire pour le conserver parce que c'est une activité économique à part entière même si elle est agricole et rurale. Je crois que ce qui fait sa notoriété c'est que depuis l'origine de l'intercommunalité cela a toujours été pris en compte, que les investissements ont toujours été faits quand ils ont été demandés et puis c'est notre carrefour géographique par rapport aux gens qui viennent acheter des broutards ou autres choses. Cela veut dire qu'on est extrêmement bien desservi. Quand il y a les infrastructures nécessaires cela sert à l'activité économique de façon complète.

M. BERNARD.- Merci. On prend acte du rapport de gestion.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous pouvez remercier en notre nom tous les membres du Conseil d'Administration (CA) ainsi que tous les salariés du foirail au cours de la réunion du CA qui arrive pour le travail accompli sur ce foirail.

-*-*-**-*-**-*-**-

Délibération n°6

Monsieur Christian BERNARD, Vice-Président, expose à l'assemblée que l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la production chaque année d'un rapport contenant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

CONSIDERANT que 2009 représente la 23^{ème} année d'exercice de l'activité du foirail de La Chambière dont l'exploitation a été confiée par Bourg-en-Bresse Agglomération à la SAEM « Foirail de la Chambière », dans le cadre d'une convention d'affermage.

CONSIDERANT que la vocation première du Foirail est la tenue d'un marché hebdomadaire de bétail.

CONSIDERANT qu'au niveau commercial, l'année 2009 a été marquée par la fin progressive des mesures de restriction de la circulation des animaux pour l'export suite aux vaccinations des animaux contre la fièvre catarrhale ovine (FCO), d'où une forte augmentation de 15,2 % des entrées des animaux.

CONSIDERANT qu'ainsi en 2009, le marché a renoué avec les données d'avant la crise de la FCO de 2007 avec 111 377 entrées d'animaux répartis sur 52 marchés ; qu'il se hisse ainsi au rang de premier marché de bestiaux de France en nombre de têtes ; que cette progression résulte non seulement de la fin de la crise de la FCO entraînant le retour en force des brouillards, mais également de l'apport plus important de bovins de boucherie ainsi que de la chute des apports d'ovins sur les autres marchés et plus particulièrement les marchés de Laissac et de Partenay.

CONSIDERANT que les principaux événements qui ont marqué l'année 2009 ont été :

- la co-organisation de l'Assemblée Générale de la FMBV, au Foirail les 19 et 20 avril ;
- la mise en route en fin d'année de la station de prétraitement des eaux de lavage. Pour "Bourg-en-Bresse Agglomération", l'investissement de cette station représente un montant de 443 K€, après déduction de la subvention de l'Agence de l'eau ;
- la signature d'un avenant n°7 à la convention d'affermage avec Bourg-en-Bresse Agglomération, déterminant le loyer du Foirail à partir de nouveaux paramètres et plus particulièrement le nombre d'entrées d'animaux au marché ;
- l'officialisation du marché du Foirail de la Chambière comme "marché de référence européenne pour les bovins de boucherie" ;
- la mise en place d'une commission de discipline pour réfléchir aux évolutions du marché et plus particulièrement sur la question de la discipline, du respect des horaires de transaction et les sécurités de paiement. Cette commission a organisé une réunion avec les commerçants le mardi 13 octobre pour établir un bilan sur l'organisation du marché. Une quarantaine de commerçants étaient présents pour exposer leurs points de vue ;
- la mise en place d'une convention collective et d'un règlement intérieur pour les salariés applicables à partir du 1^{er} janvier 2010. Le Foirail se rattache à la convention collective de "Bureau d'étude techniques, cabinets d'ingénieurs-conseils, société de conseil".

CONSIDERANT que fin 2009, une nouvelle subvention d'Etat a été accordée pour compenser en partie la perte de chiffre d'affaires des entrées du marché entre 2007 et 2008, perte due à la FCO, pour un montant de 10 619,06 €.

CONSIDERANT qu'au niveau des investissements, le Foirail a investi en fin d'année principalement dans :

- le renouvellement du disque dur gérant le logiciel du marché avec un système de double sauvegarde des données en parallèle sur deux disques durs (1 550 €) ;
- un logiciel permettant de transférer les données des factures mensuelles sur le logiciel de comptabilité (2 240 €) ;
- la modification de la barrière de sortie (1 588,70 €) ;
- l'achat du matériel du restaurant « le relais bressan » (7 250 €).

CONSIDERANT que le chiffre d'affaires de la société s'élève à 594 257 € en 2009, soit une hausse de 10 % par rapport à 2008 (+ 54 149 €) ; que le produit des entrées enregistre la plus forte augmentation, + 64 142 € (+ 15,6 %), suite à la fin de la crise de la FCO ; que l'ensemble des produits de l'exercice s'élève à 619 193 €, en hausse de +8 % par rapport à 2008 (+ 44 710 €) ; que les charges d'exploitation sont de 600 936 €, en hausse de + 4 % (+23 857 €) par rapport à 2008 ; que le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice net comptable de + 13 068 €.

La Commission Consultative des services publics locaux a examiné ce rapport le 16 septembre 2010.

Le Bureau, lors de sa séance du 4 octobre 2010, a pris acte du présent rapport.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil de communauté, à l'unanimité,**

➤ **PREND ACTE** du rapport annuel 2009 de la SAEM « Foirail de la Chambière », annexé à la présente délibération.

FINANCES

➤ **Institution d'un régime d'abattement de Taxe d'Habitation (TH) pour 2011**

(lecture du rapport)

Mme CEDILEAU.- Je voulais m'excuser et j'ai fait savoir en Bureau que nous n'avions pas matériellement le temps de réunir la Commission des Finances avant ce Conseil. J'espère que le relais de l'information s'est fait par les membres auprès de leurs collègues élus et membres de la Commission des Finances.

M. LE PRESIDENT.- Je crois que nous vivons une des réformes de la fiscalité locale des plus importantes. On n'a peut-être pas pris toute la dimension de cette réforme de la fiscalité locale. Hélène CEDILEAU y a fait allusion. Pour la première fois les intercommunalités rentrent dans l'ère de la fiscalité mixte et c'est quelque chose de relativement important sur nos intercommunalités.

Il y a un deuxième point sur lequel on n'a peut-être pas insisté c'est qu'on rentre dans l'ère du bloc et du couple commune/intercommunalité au niveau de cette fiscalité locale. C'est relativement important. Si à court terme le transfert de la TH de notre agglomération est neutre, il y a neutralisation aussi bien pour le contribuable que pour nous au niveau de nos recettes fiscales. Dans un premier temps, en 2011 c'est certain, en 2012 sans doute, à terme nous ne savons pas si cette neutralité peut perdurer.

Il y a deux inquiétudes. Tout d'abord, il y a l'urgence de la réforme des bases de la valeur locative des bases. Aujourd'hui, vous le savez, il vaut mieux avoir une très grande maison bien rénovée construite en 1930 qu'être locataire d'un T3 en HLM au niveau des bases locatives. Nous vivons dans un système d'injustice des bases fiscales, tout le monde en est conscient, tout le monde le dit. À notre convention nationale des intercommunalités c'était réclamé. Nous savons qu'en 2013 on reverra les bases des locaux commerciaux mais pour ce qui est de l'habitation, il y a une révision des bases qui est tout à fait nécessaire avec une refonte complète. Tout le monde en est conscient. Là je m'adresse à Monsieur le Député, il y a urgence sur cette révision des bases.

Il y a un deuxième point qui est une certaine inquiétude, c'est que nous héritons dans le département de l'Ain d'un des plus faibles taux de TH de tous les départements français. Nous sommes, au niveau de vos taux départementaux - je m'adresse aux conseillers généraux -, au niveau de la Lozère, des Alpes-de-Haute-Provence mais surtout pas au niveau des départements dynamiques qui ont eu à construire des collèges, à faire des roclades ces dernières années. On hérite d'un taux de 5,75 % corrigé des frais de gestion à 6,49 % qui restera encore bien inférieur aux autres taux départementaux et des villes. Je vous donne l'Ardèche qui est à 8,23 %, la Loire à 8,74 %, la Saône et Loire à 9,01 %, le Jura à 9,76 %. Nos départements voisins ont tous des taux de TH bien supérieurs à celui dont nous héritons du département.

C'est vrai que cela ne constitue pas un handicap pour 2011, je le reconnais. Cela ne constitue pas un handicap peut-être pour 2012, je veux encore le reconnaître. À terme, ce faible taux constituera quand même pour notre intercommunalité un véritable handicap.

Même si on sait que le fonds national de garantie individuelle des ressources, même si on sait aussi que notre compensation sur la TP joueront à plein en 2011 et sans doute encore en 2012, à terme il y a un bien un sujet d'inquiétude.

Ce qui est à retenir ce soir c'est la neutralisation des effets de la réforme pour les collectivités et pour le contribuable. C'est un changement qui n'est pas important du tout qui va vous arriver sur la feuille d'impôt que vous avez reçue. La colonne 4 département passera en colonne 3 intercommunalité. Au niveau des montants perçus il y aura une faiblesse. Seront légèrement avantagées - j'ai fait mon calcul personnel - les personnes qui ont une valeur locative inférieure à la valeur locative moyenne de notre agglomération. Ceux qui ont une valeur locative supérieure largement à cette valeur locative moyenne paieront quelques euros de plus, les autres quelques euros de moins. Autrement il y a une neutralité totale de cette introduction de l'abattement général à la base de 5 % puisque les deux autres abattements sont obligatoires.

Ce soir ce qu'il nous revient de décider c'est aussi pour la première fois que nous avons notre décision, une décision d'intercommunalité, qui est une décision moyenne. En termes de population, il y a beaucoup plus de population qui a des avantages au niveau communal supérieurs à ceux que nous accordons au niveau de l'agglomération. Il y a les Communes de Bourg-en-Bresse, Saint-Rémy, Dompierre qui auront encore une politique plus avantageuse pour le contribuable que l'agglomération. Polliat sera au niveau de l'agglomération et c'est ce que nous adoptons ce soir, une valeur un peu médiane en matière d'abattement. On sait que demain

nous devons rapprocher les politiques fiscales des communes et les politiques de nos intercommunalités. En adoptant ce que je vais vous demander d'adopter ce soir, on va vers une solution médiane.

D'autre part, on introduit, mais je n'ose même pas en parler, un tantinet d'équité sociale aussi au niveau de cette délibération.

Tout à l'heure quand j'ai parlé d'Ainterexpo, j'ai dit qu'il nous faudrait sans doute une soirée consacrée à la réforme des collectivités territoriales, pas simplement pour compter le nombre des 51 délégués communautaires et comment on va se les répartir la prochaine fois, non, il y a des choses beaucoup plus importantes et je crois que cela mérite véritablement une soirée de travail.

Excusez-moi pour ce long développement, je laisse la parole à ceux qui ont des questions.

M. LAURENT. - Je partage totalement tout ce qui vient d'être dit qui est extrêmement clair. Je l'avais dit d'ailleurs à une précédente réunion. Par contre, j'ai un point de divergence sur la solution qui nous est proposée. Je vais m'en expliquer. C'est vrai que c'est un sujet compliqué, très technique. Il faut essayer de ne pas s'embrouiller dans les propos. J'aurais une remarque sur le fond et sur la forme.

Sur le fond, il est évident qu'on ne peut pas ne pas prendre une décision ce soir, ce serait totalement irresponsable. En plus cela pénaliserait les finances de la Communauté d'Agglomération. Donc ne rien faire n'est pas possible.

Par contre, il faut s'assurer que la décision que nous prenons est la plus neutre possible pour le contribuable. C'est ce qui a été dit et c'est le résultat auquel on arrive à peu près, je crois qu'on ne va pas pinailler pour 1 ou 2 €. Là-dessus je n'ai pas de remarque. Mais il me semble qu'on est en phase de construction de cette réforme des collectivités territoriales dont aujourd'hui beaucoup autour de cette table ne mesurent pas toutes les conséquences.

Premièrement, il faut prendre une décision sur les abattements pour que notre Communauté d'Agglomération s'approprie une politique propre en termes d'abattement. Là-dessus je n'ai aucune remarque.

Les abattements de 10 et 15 % qui nous sont proposés et qui sont d'ordre réglementaire pour les personnes à charge ne me posent aucun souci. Par contre, je m'interroge davantage sur l'abattement général à la base. Comme cela nous a été expliqué, cet abattement général à la base qui nous est proposé à hauteur de 5 % ce soir est celui qui est appliqué par Polliat et il est inférieur à celui appliqué par Bourg-en-Bresse, Dompierre et Saint Rémy. Par contre, cela met en place un abattement qui n'existe pas dans les autres communes de l'agglomération.

Il me semble que le débat de fond qui nous est posé, cela vient d'être dit d'ailleurs, c'est pour cela que je dis que je suis d'accord sur l'analyse, est que nous n'échapperons pas assez rapidement à une réflexion au sein de notre Communauté d'Agglomération sur ces problématiques de fiscalité locale.

On voit bien que cela ne se fera peut-être pas en un an ou en deux ans mais que progressivement, nous aurons à réfléchir sur les modalités de rapprochement de notre politique fiscale au sein de notre Communauté d'Agglomération. C'est aussi une façon de créer une communauté d'intérêt entre nous. C'est pour cela que je suis complètement d'accord sur l'analyse.

Cependant, dans la mesure où le fait de prendre les abattements qui sont ceux qui existaient jusqu'à maintenant au Conseil Général, c'est-à-dire les 10 % pour une ou deux personnes, les 15 % pour trois personnes, ne pénalise pas notre Communauté d'Agglomération, même au contraire on est à la marge très légèrement gagnant, il me semble préférable de prendre une décision uniquement sur ces abattements-là et de nous donner le temps d'une réflexion beaucoup plus en profondeur entre nous pour les autres types d'abattement car on parle de l'abattement général à la base à hauteur de 5 %. On met un abattement mais en même temps pour compenser la perte de cet abattement on va augmenter le taux de la taxe. Je souhaite bien du plaisir à ceux qui vont faire des efforts de communication pour expliquer cela à nos contribuables.

Deuxièmement, on a parlé tout à l'heure d'équité. Personnellement, je ne me sens pas très à l'aise pour dire que lorsque je suis dans cette instance, la Communauté d'Agglomération, je vote un abattement à 5, 10 ou 15, peu importe, mais lorsque je suis dans ma Commune je ne vote pas ce même abattement. C'est ce qui va se passer avec la proposition faite ce soir puisque cet abattement général à la base est pratiqué aujourd'hui par quatre Communes, Bourg-en-Bresse, Dompierre, Polliat, Saint Rémy. Dans les autres Communes, mes chers collègues, nous aurons à expliquer que nous votons un abattement quand nous sommes à la Communauté d'Agglomération mais que nous ne le votons pas dans nos Communes. Personnellement, c'est le genre de jonglerie que j'ai un petit peu du mal à faire. Je ne dis pas qu'il ne faut pas le faire, Président, qu'on soit bien d'accord.

Sur le fond et sur l'analyse, on partage les mêmes questions et les mêmes interrogations. Mais il me semble que dans la mesure où cela ne pénalise pas les finances de l'Agglomération, et c'est très important pour 2011, la sagesse voudrait qu'on applique les abattements du Conseil Général et qu'on lance entre nous un travail de fond

sur lequel nous n'échapperons pas dans les mois et les années qui viennent, une réflexion en tenant compte également des évolutions de notre environnement sur les révisions des bases, là aussi je suis d'accord, sur comment on fait progressivement pour rapprocher nos politiques fiscales. Voilà sur le fond. C'est pourquoi je ne suis pas d'accord avec cette partie-là de la proposition. Pour le reste il n'y a pas de souci.

Je reviens sur la forme. Hélène CEDILEAU y a fait allusion tout à l'heure. Quand même, nous avons eu une réunion de la Commission des Finances le 9 septembre qui a été très bien faite et préparée. Nous avons eu les documents qui étaient d'une clarté remarquable et j'en félicite les services sur un sujet compliqué. Ce que je dis ce soir a été dit en Commission des Finances. Il m'a semblé que j'étais très loin et j'en prends à témoin mes collègues présents à la Commission des Finances ce soir-là, d'être le seul à partager ces interrogations.

Quand je découvre aujourd'hui, alors que la Commission des Finances ne s'est pas à nouveau réunie, qu'on nous propose cette modification qui a fait débat le 9 septembre, je vous rappelle qu'on n'a pas tranché lors de cette commission, on est bien d'accord. Le 9 septembre on nous a dit "on a un mois de plus pour trancher" parce que je rappelle que cette question était normalement à l'ordre du jour de la précédente réunion du Conseil d'Agglomération et on nous a dit "on a un mois de plus de délai donné par le Ministère des Finances". Et là on peut faire des remarques, voire des critiques sur les incertitudes qui planent pour nos collectivités locales sur les conditions de préparation des budgets 2011 et je pense que là aussi on pourra tomber d'accord assez facilement et, du coup, on nous donne un délai d'un mois supplémentaire. Mais quand même à cette Commission des Finances du 9 septembre on a dit qu'en fonction des éléments on reviendrait devant nous pour voir ce qu'on fait. Je ne vous cache pas que je suis un peu déçu ce soir.

Les problèmes de fond me paraissent les plus importants, c'est clair. Sur la forme, rassurez-vous, je ne suis pas d'un naturel rancunier, demain j'aurai sûrement oublié, mais quand même. D'autant plus qu'on nous propose une réunion de la Commission des Finances vendredi. Autant vous dire que je ne vais pas y assister, je ne vais pas à quoi elle sert.

Sur la forme ce n'est pas très grave. Vous me connaissez, j'ai l'habitude d'être assez direct pour exprimer ce que j'ai à dire, pour autant je n'aurai pas de rancune sur ce sujet-là mais je pense que ce n'est pas tout à fait normal dans un fonctionnement démocratique de notre Communauté d'Agglomération.

Sur le fond je réitère que je ne suis pas d'accord pour qu'on mette en place dans ces conditions cet abattement général à la base et, pour ma part, je ne voterai pas cette délibération qui nous est proposée ce soir telle qu'elle nous est proposée.

M. BUELLET.- Je voudrais vous faire part du fait que le 6 octobre il y avait une réunion de la ruralité des Maires de France où je suis le représentant de l'association des Maires de l'Ain, et où on a parlé notamment de la réforme de la fiscalité. Je voudrais simplement compléter ce qu'a dit Claude LAURENT même si cela n'a pas besoin d'être complété. Nous étions 42 toutes tendances confondues et je me suis rendu compte combien cette histoire de fiscalité ou de changement de fiscalité est importante et fragile.

Cela veut dire qu'à chaque fois qu'on aura à prendre une décision en matière de fiscalité intercommunale, il faut absolument travailler en amont avec la Commission des Finances et probablement avec les 15 Maires des 15 Communes parce que j'ai pu mesurer combien les Maires sont attachés à l'identité communale et à leur capacité de décision et de ressources parce que cela va ensemble. Si on n'a pas de ressources, on ne peut pas décider des investissements, et combien la crainte est de voir les décisions en matière de fiscalité prises par leur intercommunalité.

On sait bien que notre Communauté d'Agglomération, comme les autres ou comme d'autres, avec les investissements importants devra trouver des ressources nouvelles. Mais en matière de fiscalité locale, d'intercommunalité ou de fiscalité communale, il faut absolument qu'on puisse échanger dans un souci de transparence avec un esprit constructif et en se respectant totalement les uns, les autres parce que l'identité communale est encore forte dans notre pays et on sait que la réforme des collectivités va bousculer un peu l'état d'esprit. Mais il me semble qu'on doit pouvoir arriver à trouver des moyens de fonctionner entre nous avec un travail en amont ou suffisamment en amont.

M. BRETON.- Je crois qu'il faut effectivement souligner que les conditions de préparation du budget sont compliquées en raison d'une réforme qui est menée à l'échelon national dont on peut avoir une appréciation d'opportunité ou pas, qui est sans aucun doute indispensable. Pour le faire il fallait enclencher le mouvement mais cela a des répercussions au niveau de la préparation du budget qui sont compliquées. Là-dessus on partage tous ensemble ce sentiment.

Deuxième point, on voit bien à l'occasion du débat que nous avons qu'il y a nécessité d'avoir une concertation et même une convergence au niveau de nos politiques fiscales.

Je crois qu'il faut que nous réfléchissions à nous engager sur un pacte fiscal entre notre Communauté d'Agglomération et les Communes parce que, comme le disait Claude LAURENT, soit on a des différences entre les Communes et à ce moment-là entre les contribuables en fonction de leur habitation, soit on a des différences

pour le même contribuable en fonction de la collectivité. Dans les deux cas, c'est effectivement difficilement compréhensible.

Il y a des délais qui sont très contraints pour la préparation du budget de l'année prochaine, dont acte. Mais, ceci dit, je crois qu'il faudrait que nous puissions réfléchir pour avancer vers un véritable impact fiscal parce que de plus en plus, et vous l'avez indiqué, on va vers des décisions fiscales avec un couple commune/intercommunalité et je crois qu'une décision comme aujourd'hui appelle à aller un peu plus loin dans ce travail d'anticipation.

M. LE PRESIDENT.- Sur le pacte fiscal on a du temps pour y réfléchir. On va y travailler. La réunion que je vous proposais tout à l'heure sur la réforme des collectivités territoriales va dans ce sens-là. C'était de prendre conscience dans un premier temps de ce qui se prépare comme cela a été dit en matière de réforme des collectivités territoriales.

Je veux bien croire que Claude LAURENT ait des difficultés à expliquer pourquoi l'agglomération a une politique légèrement plus avantageuse que sa Commune. Xavier BRETON, le Député, va avoir beaucoup de mal à Bourg-en-Bresse à expliquer pourquoi on prend des décisions à l'Agglo beaucoup moins avantageuses que la politique fiscale de la ville.

Je me suis amusé ce week-end à faire une moyenne. Si on veut, je l'ai dit tout à l'heure, une solution médiane où l'on peut tous se rapprocher était la solution de Polliat. Le 9 septembre, le Président était quand même au Bureau et à la Commission des Finances. Je pense qu'il n'a pas caché sa préférence pour ce qui vous est présenté.

Demain, un pacte fiscal demande de la transparence. Concernant la transparence lors de la réunion de cette commission du 9 septembre et du Bureau qui a suivi, certains Maires ont découvert quelle était la politique de la Commune d'à côté, qui allait être gagnant dans cette décision qu'on prenait, qui n'allait pas être gagnant. Les Communes les plus gagnantes au niveau de l'abattement sont Vandains, Montcet, Montracol et Viriat, ce sont les Communes principalement agricoles qui ont une valeur locative faible.

Donc, vous pourrez l'expliquer, Claude LAURENT, sur votre Commune de Viriat, vous qui vous faites un souci d'expliquer ces 5 % d'abattement. Mais je me demande s'il faut se lancer dans l'explication parce que quand je reçois ma feuille d'impôt je regarde le montant surtout du chèque que je vais avoir à faire et de combien cela va augmenter. 32 € de plus que l'an dernier, cela me fait 3 % de plus sur ma feuille d'impôt. Je pense qu'il y a de nombreux contribuables qui ne s'amusent pas à détailler la taxe d'habitation en fonction des abattements. Cependant, la transparence fiscale totale entre nous sera nécessaire.

Pour le travail en amont on a travaillé sur un fil. Quand on interrogeait la Préfecture, on n'arrivait pas à avoir les réponses sur notre date de délibération. Je voudrais vous montrer la réponse qui nous a été faite pour voir comment on travaillait sur un fil. Les députés qui votent la loi étaient tellement peu informés que jeudi ou vendredi, la Directrice des finances locales de Bercy nous donnait en information que ceux qui avaient déjà délibéré pouvaient annuler leur délibération et reprendre une nouvelle délibération avant le 15 novembre. Cela ne s'était jamais vu sur ce type d'information qui nous était donnée à la dernière minute.

Alors, je vous en prie, sur les dates des réunions des Commissions ce n'est pas facile à mener. Ce débat a eu lieu en Bureau. Le Bureau a voté unanimement, a rejoint ce point. Je comprends que Claude LAURENT puisse avoir son avis personnel mais pour l'Agglomération, c'est une solution médiane qui va dans un rapprochement comme vous le souhaitez.

En plus, je l'ai dit, c'est une solution qui nous amène à un peu plus d'équité mais cette équité qu'on vient introduire est tellement faible que je n'osais même pas en parler tout à l'heure. Sur la feuille cela se traduit par 4 ou 5 € de plus ou de moins, comme je vous l'ai dit.

Il faudra que ce débat soit enrichi, je n'en doute pas. Mais ne nous faites pas le reproche d'avoir manqué de transparence sur ce point. Je ne pense pas que cela ait été le cas. Nous sommes dans une situation de préparation budgétaire comme nous ne l'avons jamais été. Nous n'avons jamais eu jusqu'à fin avril pour préparer notre budget. C'est la première fois. Cette année on nous donne un délai supplémentaire compte tenu d'un certain nombre d'incertitudes.

Je pense qu'on arrivera à programmer pour notre part notre débat d'orientations budgétaires à fin janvier et notre budget à fin mars. Je me tourne vers les services mais je pense qu'on pourra tenir compte tenu des prévisions de recettes assez fiables que nous pouvons avoir.

M. BORGIO.- Effectivement, la complexité des choses et les délais montrent que c'est une opération très périlleuse, comme l'a souligné Xavier BRETON à l'instant.

Michel, vous avez interrogé notre Député sur, au-delà de cette opération, quelle vraie réforme des bases on va entreprendre. Je réaffirme cette nécessité et je souhaiterais que notre élu entreprenne une démarche officielle au niveau du Gouvernement pour que les bases soient révisées.

M. LE PRESIDENT.- Je crois qu'ils vont y travailler.

M. BRETON.- Puisque Pascal BORGIO me tend la perche, je voudrais indiquer qu'effectivement c'est une réforme qui est attendue depuis très longtemps. Depuis plusieurs dizaines d'années, les gouvernements de tous les côtés se sont succédés et n'ont jamais osé l'aborder. Comme l'a dit le Président tout à l'heure, une première révision des bases va être faite sur les locaux commerciaux et ensuite, on va vers des bases locatives, avec notamment la réflexion d'aller vers un effet progressif à l'occasion des mutations pour que cette révision ne se fasse pas d'un seul coup mais à l'occasion des mutations. Aujourd'hui, la réflexion est bien engagée.

Je dois indiquer que la réforme de la fiscalité qui est annoncée pour 2011 prend en compte ce chapitre-là qui sera également ouvert. Je ne crois pas que ce soit le manque de réforme qui nous habite, Pascal BORGIO en conviendra.

-*-*-*-*-*-*-*-*

Délibération n°7

Vu la loi n°2009 -1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010 et notamment ses articles 76, 77 et 78,

Vu les articles 1411 II 1, 1411 II 2 et 1411 II bis du Code Général des Impôts,

Vu l'avis de la commission des Finances du 9 septembre 2010,

CONSTATANT que le transfert à Bourg-en-Bresse Agglomération de la part départementale de Taxe d'habitation prélevée sur le territoire communautaire n'intègre pas la reprise des abattements pratiqués par le Département,

CONSIDERANT qu'en l'absence d'une délibération instaurant une politique d'abattements spécifique à Bourg-en-Bresse Agglomération, une accentuation du déséquilibre fiscal entre les communes membres apparaîtrait,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de mettre en place une politique d'abattement qui répond à une politique sociale souhaitée sans pénaliser les ressources fiscales pour la collectivité,

CONSIDERANT que l'instauration d'un abattement facultatif à la base opère une distribution plus équitable du prélèvement mais qu'il y aura lieu de rétablir le produit attendu par une évolution du taux de Taxe d'Habitation en 2011,

Vu l'avis favorable émis par le Bureau lors de sa séance du 4 octobre 2010 ;

Madame Hélène CEDILEAU, Vice-Présidente, demande au Conseil de Communauté d'instaurer un abattement général à la base de 5% s'appliquant à la valeur locative moyenne communautaire et d'ajuster en conséquence le taux de la Taxe d'Habitation lors du vote du budget 2011 afin de neutraliser tout effet sur les recettes de Bourg-en-Bresse Agglomération et sur les cotisations des contribuables et de fixer l'abattement pour charges de famille à 10% pour les deux premières personnes à charge et à 15% à partir de la troisième personne à charge.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil de communauté,
à 1 voix CONTRE : Monsieur Claude LAURENT,
et 45 voix POUR,**

- **INSTAURE** un abattement général à la base de 5% s'appliquant à la valeur locative moyenne communautaire.
- **FIXE** l'abattement pour charges de famille à 10% pour les deux premières personnes à charge et à 15% à partir de la troisième personne à charge.

DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Mme Cécile BERNARD

- **Rapport d'activité 2009 du Syndicat Mixte ORGANOM**

M. LE PRESIDENT.- On a la chance d'avoir une triple voix puisqu'on a la Présidente d'ORGANOM dans nos rangs et le grand financier d'ORGANOM.

Mme BERNARD.- (*lecture du rapport*)

Délibération n°8

Madame Cécile BERNARD, Vice-Présidente, expose à l'assemblée que l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 imposent aux exploitants de service de collecte et d'élimination des déchets d'élaborer un rapport annuel sur le prix et la qualité du service représentant des indicateurs techniques et financiers, soit les coûts globaux par service ainsi que les financements (taxe d'enlèvement des ordures ménagères, recettes) relatifs à la collecte et au traitement.

Parallèlement, les dispositions combinées des articles L.5211-39 et L.5711-1 du CGCT imposent au Président d'un Syndicat Mixte d'adresser à chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) membre un rapport retraçant l'activité du Syndicat, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant. Ce rapport doit intégrer le contenu du rapport annuel sur le prix et la qualité du service pour la partie des indicateurs techniques et financiers devant y figurer obligatoirement. Il fait l'objet d'une communication par le Président au Conseil de Communauté en séance publique au cours de laquelle les délégués de l'EPCI à l'organe délibérant du Syndicat Mixte sont entendus.

La compétence d'élimination des déchets relevant du Syndicat Mixte ORGANOM, celui-ci a transmis son rapport d'activité de l'année 2009. Madame la Vice-Présidente présente à l'assemblée ce rapport d'activité.

Le Bureau lors de sa séance du 4 octobre 2010 a pris acte du rapport annuel de l'année 2009 du Comité Syndical d'ORGANOM.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,**

PREND ACTE du rapport d'activité 2009 du Syndicat Mixte ORGANOM annexé à la présente délibération.

-*~*~*~*~*~*~*~*~*~*

➤ **Etude de mise en valeur de la Veyle : attribution d'une subvention au Syndicat mixte Veyle Vivante.**

(lecture du rapport)

Délibération n°9

Madame Cécile BERNARD, Vice-Présidente, expose à l'assemblée que les Communes de Buellas, Montcet, Polliat, St Denis, St Rémy avaient en 2003 déposé des fiches actions dans le cadre du contrat de rivière Veyle afin de mettre en valeur leur patrimoine. Ces actions s'articulaient notamment autour du pôle de la zone de marais de Bourg-en-Bresse (découverte du fonctionnement complexe et riche des cours d'eau : sources, tourbières, rivières dynamiques...).

CONSIDERANT que, en 2009, suite à une demande du Syndicat de rivière « Veyle Vivante », la Communauté d'Agglomération a accepté de porter la réalisation d'une étude pré-opérationnelle concernant la mise en œuvre de ce programme (définition des sites à réaliser, propositions de parcours, d'aménagements, de signalétique, chiffrage des investissements à réaliser...).

CONSIDERANT que cette étude a été confiée au bureau GREN ; que les résultats définitifs ont été présentés début juillet à l'ensemble des membres du comité de pilotage, composé des communes et syndicat de rivière.

CONSIDERANT que dorénavant la réalisation des sentiers incombe au Syndicat de rivière et aux Communes concernées.

CONSIDERANT que la participation de Bourg-en-Bresse Agglomération au titre de ses compétences, et comme pour tous les sentiers pédestres, concernera la signalétique routière et pédestre (panneaux RIS, fléchage,...) à hauteur de 26 240,24 euros TTC ; que, par ailleurs, il est également proposé de participer à la réalisation de panneaux d'interprétation au titre de la protection de l'environnement et du développement durable à hauteur de 10 166 euros ; que ces panneaux seront soutenus au cas par cas et suivant la réalisation des sentiers (défrichement, tracés ...) à charge des Communes concernées ; que ce programme s'étendra sur plusieurs années.

Vu l'avis favorable émis par le Bureau lors de sa séance du 4 octobre 2010 ;

Madame la Vice-Présidente demande au Conseil de Communauté d'accepter la prise en charge, par Bourg-en-Bresse Agglomération au titre de ses compétences, de la signalétique routière et pédestre, à hauteur de 26 240,24 euros, et d'accepter la participation financière à hauteur de 10 166 euros, à verser au Syndicat Mixte « Veyle Vivante », pour la réalisation de panneaux d'interprétation. La participation de la Communauté d'Agglomération n'étant effective qu'après la réalisation des sentiers (défrichage, tracés ...) par les Communes qui en ont la charge.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil de communauté, à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** la prise en charge, par Bourg-en-Bresse Agglomération au titre de ses compétences, de la signalétique routière et pédestre, à hauteur de 26 240,24 euros, comme susmentionné.
- **ACCEPTE** la participation financière à hauteur de 10 166 euros, à verser au Syndicat Mixte « Veyle Vivante », pour la réalisation de panneaux d'interprétation. Cette participation n'étant effective qu'après la réalisation des sentiers (défrichage, tracés ...) par les Communes qui en ont la charge, comme susmentionné.

..*..*..*..*..*..*..

- **Extension des consignes de tri des emballages plastiques : candidature de la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse auprès d'Eco Emballages.**

(lecture du rapport)

Délibération n°10

Madame Cécile BERNARD, Vice-Présidente, expose à l'assemblée que la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse a mis en place la collecte des emballages ménagers recyclables : papiers, cartons, briques alimentaires, flacons et bouteilles plastiques, emballages métalliques (canettes) sur l'ensemble de son territoire, depuis plusieurs années.

CONSIDERANT qu'en 2009, Eco Emballages et l'ADEME ont mené une réflexion sur l'extension des consignes de tri des emballages plastiques à de nouveaux produits : pots de yaourt ou de crème, barquettes de beurre ou de viande, films plastiques... ; que, dans le prolongement de cette réflexion, Eco Emballages a lancé un appel à candidatures auprès de toutes les collectivités signataires d'un contrat ; qu'il s'agit de mener à bien une expérimentation temporaire d'extension des consignes de tri auprès des habitants.

CONSIDERANT qu'à l'issue de cette expérimentation, l'objectif pour Eco Emballages est de pouvoir décider, courant 2013, de généraliser (ou non) et de pérenniser (ou non) cette extension de consignes.

CONSIDERANT que les collectivités retenues bénéficieront d'un contrat de partenariat spécifique « sites pilotes » signé avec Eco Emballages et un engagement de reprise des nouveaux plastiques collectés en vue du recyclage ; qu'elles s'engageront à mettre en place une collecte sélective élargie des emballages ménagers sur tout ou partie de leur territoire, à transmettre régulièrement des informations techniques, organisationnelles et économiques qui permettront l'évaluation des résultats.

CONSIDERANT que la durée du programme « sites pilotes » est de deux ans (2011-2012) avec une mise en oeuvre au plus tôt en janvier 2011 et au plus tard en octobre 2011 ; que la durée de chaque expérimentation sera au minimum de 15 mois et sur l'ensemble de l'année 2012 ; que l'évaluation du programme complet de chaque expérimentation devra être achevée pour fin mars 2013 au plus tard.

CONSIDERANT que pour cette opération, des soutiens financiers spécifiques seront apportés par Eco Emballages ; qu'ils seront valables pour la durée du contrat « sites pilotes » ; qu'ils sont de deux types :

- soutien à la tonne triée de 480 euros/tonne pour les nouveaux plastiques,
- soutien exceptionnel de 0,40 euros / habitant, payé annuellement (afin de financer notamment la communication).

Vu l'avis favorable émis par le Bureau lors de sa séance du 4 octobre 2010,

Madame la Vice-Présidente demande au Conseil de Communauté d'autoriser Monsieur le Président à déposer un dossier de candidature auprès d'Eco Emballages pour l'extension des consignes de tri des emballages ménagers plastique, comme susmentionné.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil de communauté, à l'unanimité,**

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer un dossier de candidature auprès d'Eco Emballages pour l'extension des consignes de tri des emballages ménagers plastique, comme susmentionné.

~*~*~*~*~*~*~*~*~*

➤ **Mise à disposition gratuite d'un composteur dans le cadre de l'opération des foyers témoins**

(lecture du rapport)

Mme DUTHU.- Je vais lancer un appel à candidatures, mais pas tout à fait parce que je pense que cela a été fait. Je tiens vraiment à souligner qu'avec des opérations comme celle-là, et avec ce programme de réduction-prévention qui va avoir pour objectif pour la Communauté d'Agglomération de réduire la production des déchets de 10 %, on est à un double titre dans quelque chose de complètement nouveau, de basculement par rapport à ce qu'on a toujours fait et su faire au niveau de nos collectivités en termes de gestion des déchets.

Basculement parce qu'il ne s'agit plus simplement de trier les emballages, c'est-à-dire de continuer à produire des déchets et de les valoriser mais il s'agit d'en produire moins. C'est le premier objectif donné par la loi européenne et par la loi française depuis déjà plus de 10 ans, mais qui avait été très souvent laissé de côté dans la mesure où nous, élus et collectivités, nous avons l'impression que nous avons une prise modeste, voire nulle sur cet aspect des choses-là.

Le deuxième objectif très innovant est qu'on a, en tant que collectivité, une réponse innovante et nouvelle. Pour la technique, les investissements très lourds, voire celui que j'évoquais tout à l'heure, nous savons faire, mais là on est effectivement dans l'investissement humain. C'est pour cela aussi que c'est une sorte d'appel à candidatures. Ce genre de projet ne peut vraiment réussir et ne peut vraiment aboutir, à la fois l'opération foyer témoin mais plus largement le programme de prévention-réduction, que s'il y a vraiment une adhésion et plus qu'une adhésion de la part de chacun de nous en tant qu'élu local auprès de la population de son village, de sa commune, de sa rue, de son quartier.

Vous aurez bien compris, je suppose, que cela relève aussi de l'efficacité et que la réussite de l'opération nécessite une grande pédagogie, une explication, un changement de pratique dans ce domaine-là.

M. LE PRESIDENT.- On a bien compris, on a un véritable challenge à relever et on va le relever. Vous l'avez dit, au niveau des communes, du quartier, de la rue, du voisin on a un effort à faire de pédagogie.

~*~*~*~*~*~*~*~*~*

Délibération n°11

Madame Cécile BERNARD, Vice-Présidente, expose à l'assemblée que la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse a signé en décembre dernier une convention avec ORGANOM sur la réduction des déchets.

CONSIDERANT que la première opération proposée par ORGANOM à toutes ses intercommunalités est l'opération « foyers témoins » ; que cette opération est mise en œuvre pour mobiliser l'opinion et pour agir immédiatement et au quotidien afin de réduire les quantités de déchets ménagers.

CONSIDERANT que lors du bureau du 6 septembre 2010, l'opération FOYERS TMOINS pour la réduction des déchets a été exposée ; que, dans le cadre de cette opération, il est demandé aux familles volontaires de choisir quelques gestes de prévention et de réduction des déchets qu'elles devront mettre en œuvre ; que ces gestes sont les suivants :

- 1. mieux choisir ses produits
- 2. préférer les sacs réutilisables
- 3. apposer un stop pub
- 4. imprimer moins
- 5. boire l'eau du robinet
- 6. économiser et réutiliser les piles
- 7. réutiliser les objets
- 8. faire du compost
- 9. choisir des produits labellisés
- 10. développer des gestes alternatifs (faire soi-même, choisir des solutions immatérielles, ...)

CONSIDERANT que les outils de prévention et de réduction des déchets nécessaires à cette opération sont fournis par ORGANOM (pèse-personne pour les pesées, cabas pour les courses, STOP-PUB pour la boîte aux lettres,...) à l'exclusion des composteurs ; que ceux-ci doivent être mis à disposition gratuitement par chaque collectivité aux ménages ayant choisi ce geste (maximum 15 foyers).

Vu l'avis favorable émis par le Bureau lors de sa séance du 4 octobre 2010 ;

Madame la Vice-Présidente demande au Conseil de Communauté d'autoriser la fourniture gratuite d'un composteur à chaque famille en faisant la demande dans le cadre de l'opération « familles témoins », comme susmentionné.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil de communauté, à l'unanimité,**

➤ **AUTORISE** la fourniture gratuite d'un composteur à chaque famille en faisant la demande dans le cadre de l'opération « familles témoins », comme susmentionné.

EMPLOI ET INSERTION

Rapporteur : M. Bernard DUPIN

➤ **Promotion de la clause d'insertion au travers du développement de l'offre de services des Points Info Emploi (PIE) de Bourg-en-Bresse Agglomération. Dossier de subvention du Fonds Social Européen (FSE). Programmation 2011-2013.**

(lecture du rapport)

M. DRESIN.- C'est un projet très intéressant que je voterai. Simplement, il y a deux questions que je dois vous poser. En ce qui concerne le premier thème : développer les partenariats avec les maîtres d'ouvrage afin de promouvoir l'utilisation des clauses d'insertion, chacun sait que de gros efforts sont faits sur une volonté au niveau des élus, quelles que soient les collectivités, d'appliquer les clauses d'insertion et on se rend compte qu'à l'aune des marchés passés ou lancés, il y a un certain nombre de marchés dans lesquels ne figurent pas les clauses d'insertion. On se heurte à des difficultés avec les techniciens qui définissent ou qui écrivent ces marchés, soit par insécurité juridique, soit par facilité.

Je pense qu'il faudrait envisager également, non seulement de faire la promotion, mais aussi de faire une petite vérification de l'application réelle des clauses dans les marchés et une fois que les marchés sont passés, parce que très souvent les entreprises qui sont attributaires disent "mais on n'a trouvé personne, on n'a pas trouvé de structure capable de faire ceci ou cela". Donc, il y a une très grosse méfiance et une vérification indispensable.

Deuxième point sur le deuxième volet : pérenniser et développer les partenariats. Je voulais savoir quelle articulation vous envisagez avec les structures locales d'insertion.

M. DUPIN.- Le partenariat avec les structures d'insertion est tout naturel dans la mesure où, pour un certain nombre de métiers, il y a des compétences qui existent dans les personnes qui sont à l'heure actuelle suivies par les entreprises d'insertion.

L'effort a été porté jusqu'à présent dans les marchés publics, plus facilement sur la partie liée au bâtiment et à la construction. Il y a un partenariat avec la Chambre des Métiers, avec les organisations professionnelles qui ont permis d'assurer les 70 et quelques emplois dont on vient de parler tout de suite. Et pour d'autres secteurs, y compris l'Agglomération, y compris quelques communes, on a carrément passé des marchés dédiés à des entreprises d'insertion. Je pense en particulier en matière d'entretien des espaces verts.

Je crois que là aussi, c'est une démarche et une communication qu'il faut qu'on continue à faire. Il y a la place pour jouer cette carte-là sans être pénalisé dans l'organisation et le fonctionnement des marchés.

Quant aux entreprises, c'est dans le partenariat avec les Chambres Consulaires, les Chambres des Métiers qu'on arrive aussi à faire passer petit à petit le message.

Comme toutes les choses un peu nouvelles et qui paraissent difficiles, il faut arriver à apporter la preuve que ce n'est pas si compliqué que cela, que c'est jouable et que c'est efficace.

Mme DUTHU.- Il faut savoir que, pour notre territoire, l'existence de cette clause d'insertion et le développement de l'emploi sous la forme de l'insertion répond à un double objectif. Il y a l'objectif de retour à l'emploi d'une population qui, sans cela, s'installerait durablement dans l'inactivité et le chômage. On sait qu'il y a une proportion pas négligeable. Et c'est un vrai outil de développement économique pour le territoire. Cela aussi il faut le dire et le redire. Il faut vraiment pointer cela.

Pour en revenir à ce qu'évoquait Paul DRESIN tout à l'heure sur le fait que, de temps en temps, il y a des difficultés, des blocages pour avancer qui tiennent aux techniciens, au fait qu'on a souvent tendance à reproduire les marchés, les cahiers des charges tels qu'ils étaient, à être un peu timides, timorés, à se poser des questions, à avoir une première expérience qui a capoté, du coup à se dire que cela ne marche pas, ce n'est pas possible, j'aimerais bien que, dans ce schéma proposé là, il y ait de la formation pour les élus et les collectivités.

Je prends l'exemple modeste de la Ville de Bourg-en-Bresse. On a pris, il y a un peu plus d'un an, une délibération cadre sur la commande publique durable et solidaire, incluant la clause d'insertion. On a peiné, il a fallu attendre un peu plus de six mois pour arriver à avoir les premiers marchés, et je trouve que c'est une belle victoire.

C'est sur des marchés de service, d'entretien d'espaces verts, des marchés de travaux. Ce sont soit des fiches d'action, soit des sessions de formation à destination des élus qui, dans les diverses communes, sont en charge des travaux ou d'autres choses. Ils sont là à un moment-clé où on élabore le cahier des charges. La Communauté d'Agglomération a aussi, comme je le disais sur les encombrants à propos de la gestion des déchets, une longue histoire et une longue expérience et je crois qu'il faut capitaliser et diffuser à partir de cela et diffuser l'expérience positive.

M. DUPIN.- C'est bien justement à la fois pour poursuivre, mais aussi pour diffuser, qu'on a exprimé dans ce dossier-là le besoin d'élargir un peu l'équipe des permanents de l'accompagnement pour faire cet effort de diffusion. On l'a fait dans un premier temps, quelquefois en surchargeant un peu les équipes actuelles de professionnels. On a bien conscience qu'on ne peut pas continuer sur ce rythme-là. On a l'espoir qu'avec ce nouveau contrat, on va pouvoir élargir un peu l'équipe et dédier une des personnes plus spécifiquement à cette fonction-là.

M. LE PRESIDENT.- Merci Bernard DUPIN sur ce dossier relativement important.

-*-*-*-*-*-*-*

Délibération n°12

Monsieur Bernard DUPIN, Vice-Président, expose à l'assemblée que suite à l'expérimentation conduite par Bourg-en-Bresse Agglomération dans le cadre du programme de rénovation urbaine et au regard de l'expérience acquise, le Bureau a décidé, le 7 juin dernier, de soumettre la candidature de Bourg-en-Bresse Agglomération à un nouveau appel à projets à financement européen visant à promouvoir l'utilisation des clauses d'insertion au sein des marchés publics pour améliorer l'emploi et l'insertion professionnelle des personnes en difficulté sur le territoire.

CONSIDERANT que l'enjeu majeur pour Bourg-en-Bresse Agglomération est de promouvoir l'utilisation des clauses d'insertion pour favoriser l'emploi et de lutter contre les discriminations sur le territoire de l'agglomération.

CONSIDERANT que dans un contexte de crise économique, mais également dans une perspective à plus long terme de développement économique, il est en effet important de poursuivre et de développer la mobilisation de la commande publique au bénéfice de l'insertion des personnes en difficulté d'emploi dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et au-delà.

CONSIDERANT que cela représente, en effet, un formidable levier pour encourager les parcours d'insertion et la cohésion sociale sur le territoire, ce qui répond à l'un des 5 objectifs définis par le Fonds Social Européen (FSE) pour la région Rhône-Alpes (Objectif 3: renforcer la cohésion sociale et la lutte contre les discriminations).

CONSIDERANT que dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine, au titre de l'exercice 2007-2010, on peut relever que le vivier des Points Info Emploi (PIE) a déjà permis de proposer 77 contrats par le biais des clauses d'insertion ; que la montée en charge a été progressive passant de 6 contrats en 2008, à 22 en 2009, et 49 en 2010 ; qu'avec le travail de prospection déjà engagé et en prévision, et l'expérience engrangée par les PIE, notamment dans la permanence dédiée à ce dispositif, Bourg-en-Bresse Agglomération dispose d'une base suffisante pour s'engager sur un nouvel appel à projets.

CONSIDERANT qu'à partir de 2011, les PIE devront viser 4 objectifs :

1. Améliorer leur fonctionnement par le recrutement d'un nouvel animateur professionnel :
 - afin de proposer aux personnes des réponses adaptées à leurs besoins dans un contexte d'augmentation de la fréquentation des Points Info Emploi,
 - afin de maintenir une qualité de service d'accueil et d'accompagnement,
 - afin d'élargir le vivier potentiel de personnes à positionner sur les clauses d'insertion des marchés publics dans la perspective de leur développement.
2. Accueillir le public et développer l'offre d'insertion et d'emploi, tout en orientant et en positionnant les personnes ciblées sur les emplois résultant de la mobilisation de la commande publique.
3. Développer la prospection en interne et en externe afin de promouvoir l'utilisation des clauses d'insertion au sein des marchés publics et d'augmenter l'offre d'emploi et d'insertion professionnelle.
4. Poursuivre et asseoir les partenariats avec le service public de l'emploi local (SPEL) et les acteurs locaux de l'insertion, notamment afin d'améliorer le repérage des personnes en difficulté, leur suivi et orientation vers des solutions appropriées à leur situation.

CONSIDERANT que Bourg-en-Bresse Agglomération se fixe a minima d'atteindre les résultats définis par l'appel à projets à savoir :

- accueillir 720 nouvelles personnes participantes, dont la moitié de femmes, sur 3 ans,
- identifier 25% de candidat(e) s potentiel (le) s aux postes à pourvoir par les clauses d'insertion, soit 180 personnes sur 3 ans,
- assurer le placement effectif et réussi de postulant (es) sur au moins 70% des postes proposés par les clauses d'insertion répertoriées.

CONSIDERANT que les PIE accueillent de manière traditionnelle toutes les personnes en difficulté d'accès à l'emploi.

CONSIDERANT que dans le cadre du précédent projet FSE, l'action des Points Info Emploi était menée en direction des publics en difficulté d'accès à l'emploi issus des quartiers de la politique de la ville ; que dans le cadre du nouveau projet FSE, l'action ira au-delà des quartiers prioritaires pour s'adresser à toutes les personnes en difficulté sur le territoire de l'agglomération.

CONSIDERANT que la période de réalisation de l'action se déroulera du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013 (36 mois).

CONSIDERANT que le projet FSE visera également à :

- développer des partenariats avec les maîtres d'ouvrages, afin de promouvoir l'utilisation des clauses d'insertion et augmenter le nombre de personnes recrutées par ce biais,
- pérenniser et de développer les partenariats existants avec les services publics de l'emploi local (SPEL) et les acteurs locaux pour assurer le repérage, l'accueil, l'orientation, la prise en charge et le suivi des personnes susceptibles d'être positionnées sur les clauses d'insertion,
- mettre en place des prestations spécifiques pour répondre à des besoins des personnes détectés sur le terrain (exemple action « Repartir » en direction des femmes dans le cadre de la lutte pour l'égalité des chances ou l'action « Coaching » permettant l'accompagnement renforcé vers l'emploi...).

CONSIDERANT que le budget prévisionnel sur 36 mois se monte à 893 316 € pour notamment :

- la création d'un poste supplémentaire d'animateur au sein des PIE,
- la mise en place d'actions de préparation et d'accompagnement des personnes en parcours d'insertion (recours à la mobilisation de la commande publique).

CONSIDERANT que le plan prévisionnel de financement pour la période 2011/2013 est annexé à la présente délibération.

Vu les avis favorables de la Commission « Emploi, Insertion et Formation Professionnelle » et du Bureau, lors de sa séance du 7 juin 2010,

Vu l'avis favorable émis par le Bureau lors de sa séance du 4 octobre 2010,

Monsieur le Vice-Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser l'opération comme susmentionné et d'approuver son plan de financement, d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'aide financière de l'Europe dans le cadre de la convention globale de gestion des crédits FSE portée par le Conseil Général de l'Ain, ainsi que les aides financières de l'ensemble des autres partenaires du projet (l'Etat via les crédits de l'ACSE, la Région via les crédits du CDDRA, le Conseil Général et la ville de Bourg-en-Bresse), et d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'administration de ce projet.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil de communauté, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** l'opération comme susmentionné.
- **APPROUVE** le plan de financement annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter l'aide financière de l'Europe dans le cadre de la convention globale de gestion des crédits FSE portée par le Conseil Général de l'Ain, ainsi que les aides financières de l'ensemble des autres partenaires du projet (l'Etat via les crédits de l'ACSE, la Région via les crédits du CDDRA, le Conseil Général et la ville de Bourg-en-Bresse).
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'administration de ce projet.

Compte rendu des décisions du Bureau prises par délégation du Conseil

Bureau du 6 septembre 2010

(lecture du compte-rendu)

Délibération n°13

Le rapporteur expose à l'assemblée que le Conseil de Communauté, par délibération en date du 1^{er} mars 2010 a défini la délégation d'attributions au Bureau.

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au Conseil des décisions prises par le Bureau en application de la délibération susmentionnée, comme suit :

Bureau du 6 septembre 2010

- Aménagement cyclable RD1083 à Péronnas – Convention de groupement de commandes Bourg-en-Bresse Agglomération / Commune de Péronnas.
- Aménagement cyclable RD1083 à Péronnas - Convention de mise à disposition du domaine public.
- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : attribution de subventions aux propriétaires.
- Zone d'activité de la Chambière : cession d'une parcelle à la SCI Nouvelles Bruyères.
- Zone d'activité de la Chambière : cession d'une parcelle à M. Frédéric GINET.
- Locaux commerciaux de Buellas - Corgenon : modification de la délibération du 7 juin 2010 relative à l'acquisition des locaux.
 - Déchetteries : Avenant n°1 au marché avec AINTER SERVICES
 - Subvention pour les collecteurs d'eau de pluie
 - Subvention aux organismes formateurs agréés pour la formation de jeunes au BNSSA
 - Equipements nautiques – tarification : modifications de la délibération du Bureau du 7 juin 2010 et de la délibération du Conseil de Communauté du 26 janvier 2008
 - Subvention au Syndicat National des Professions du Chien et du Chat

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,**

- **PREND ACTE** du compte rendu des décisions du Bureau susmentionnées et prises lors de sa réunion du 6 septembre 2010 en vertu de la délégation d'attributions accordée par le Conseil de Communauté.

Compte rendu des attributions du Président prises par délégation du Conseil

(lecture du compte-rendu)

Délibération n°14

Le rapporteur expose à l'assemblée que le Conseil de Communauté, par délibérations en date du 5 mai 2008 et du 17 novembre 2008, a défini la délégation d'attributions à Monsieur le Président.

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au Conseil des décisions prises par Monsieur le Président en application des délibérations susmentionnées, comme suit :

▪ **Avenant n° 7 au contrat n° 01004 – Contrat de maintenance des logiciels Visa Informatique**

Il est convenu la passation de l'avenant n° 7 au contrat de maintenance n° 01004 des logiciels Visa Informatique.

Logiciels applicatifs couverts par cet avenant n° 7 :

- Commune de Viriat
Gestion des Ressources Humaines CARRUS,
Module « suivi de la formation ».

Redevance annuelle supplémentaire révisable : 161 € HT à compter du 01-06-2010.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil de communauté, à l'unanimité,**

➤ **PREND ACTE** du compte rendu de la décision de Monsieur le Président susmentionnée et prise en vertu de la délégation de principe accordée par délibérations précitées du Conseil de Communauté.

QUESTIONS DIVERSES

➤ **Fixation du lieu de la prochaine réunion du Conseil de Communauté**

Délibération n°15

Vu les termes de l'article L. 5211-11 du code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT la proposition de la Commune de BUELLAS ;

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil de communauté, à l'unanimité,**

➤ **ACCEPTTE** que la séance du Conseil de Communauté du lundi 15 novembre 2010 ait lieu à la Salle du Petit Bois à BUELLAS.

~*~*~*~*~*~*~*~*~*

M. LE PRESIDENT.- Je vous rappelle que la prochaine réunion du Bureau a lieu le 2 novembre pour cause de 1^{er} novembre. C'est un mardi.

Je vais laisser le mot de la fin au Maire qui nous accueille.

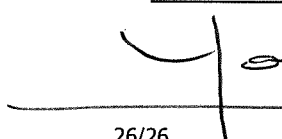
M. PERRET.- Une conclusion rapide, si vous avez envie de vous désaltérer, de prendre une collation, cela se passe sur le côté de la salle des fêtes, côté presse. Merci de votre attention.

~*~*~*~*~*~*~*~*~*

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 h 45.

Fait à Bourg, le 22 octobre 2010

**Le Président
Michel FONTAINE**


26/26

